Aperçu de la situation économique du secteur de l'agriculture, des pêches et de l'alimentation en 1984 et perspectives pour 1985.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries
et de l'Alimentation du Québec

Janvier 1985

I'ITRODUCTION

La situation du secteur agro-alimentaire fut caractérisée par une progression du volume de production agricole, une croissance élevée des revenus agricoles et une reprise des investissements dans le secteur de la transformation.

1. La situation du secteur de l'agriculture, des pêches et de l'alimentation en 1984

1.1 L'évolution des principaux indicateurs économiques

De façon générale, la performance du secteur de l'agriculture, des pêches et de l'alimentation en 1984 a été satisfaisante par rapport à celle de l'ensemble de l'économie.

Les ventes au détail des produits alimentaires atteignaient 8,1 milliards $ en hausse de 5,5% par rapport à 1983. Les ménages québécois ont accru leurs dépenses pour des biens durables et semi-durables, conséquence de l'amélioration de leur situation financière en 1984. L'indice des prix à la consommation des produits alimentaires a progressé de 4,6%[1] en 1984 notamment en raison de la faiblesse du dollar canadien par rapport à la devise américaine. Le prix des viandes a augmenté de 3,8%, alors que les prix de la volaille et des oeufs progressaient respectivement de 4,7% et 6,0%. La croissance du prix des produits laitiers a été la même qu'en 1983, se situant à 4,5%.

Le secteur de la restauration a connu une forte croissance de ses recettes en 1984, avec un chiffre d'affaires atteignant 2,7 milliards $, soit une hausse de 12,1% par rapport à l'année précéden-

(1) Estimation basée sur les onze premiers mois de 1984.

te. Les restaurants de type "repas à emporter" ont quant à eux, connu une croissance de 17,2% de leurs recettes.

Des signes de reprise au niveau des immobilisations sont apparus en 1984 alors que les dépenses à ce chapitre ont été de 701,5 millions $ dans les secteurs de l'agriculture et des pêches, en hausse de 6,1% par rapport à 1983. Le secteur des aliments et boissons a connu une croissance encore plus forte de ses immobilisations soit 40,1%, alors qu'elles ont atteint 238 millions $ en 1984.

Le niveau d'emploi a diminué en 1984, le secteur agricole ayant connu une perte de 2 600 emplois, alors qu'une diminution de 300 emplois était observée dans l'industrie des aliments et boissons. C'est donc respectivement 76 900 et 60 000 personnes qui oeuvrent dans ces secteurs.

En ce qui concerne les exportations internationales chargées au Québec, la valeur des produits agricoles et alimentaires exportés en 1984 a atteint 1,2 milliard $, soit une légère hausse de 0,6% par rapport à 1983.

1.2 La production agricole

Des hausses généralisées des prix et du volume de la production agricole ont permis aux recettes monétaires de s'élever à 3,3 milliards $ en 1984.

En effet, la combinaison d'une hausse de 3,5% du volume physique de la production commercialisée et d'une augmentation de 4,8% des prix ont contribué à la croissance de 11,0% des recettes monétaires en 1984.

La hausse du volume physique de la production commercialisée est imputable à un accroissement de 2,3% dans le cas des productions animales et de plus de 13,1% dans les production végétales en 1984.

Des conditions climatiques particulièrement favorables ont permis des progressions de 9,6% et de 15,7% dans les ventes de céréales et de pommes de terre. Des hausses encore plus substantielles se sont produites dans le cas des légumes (18,0%), des pommes (30,7%) et du miel (83,9%). Seule la production de betterave sucrière a connu une baisse suite à une réduction des superficies ensemencées par les producteurs.

Dans le cas des produits animaux, la production laitière est revenue sensiblement au niveau de 1982, après avoir connu une baisse importante en 1983. Sous l'effet d'une amélioration sensible des conditions du marché, au début de 1984, la production de porcs a connu une légère reprise. Quant à la production de volailles, elle s'est accrue de 4,8% en 1984 alors que la production ovine continuait sa progression, les ventes d'agneaux et de moutons s'accroissant de 5,1% par rapport à l'année précédente.

En ce qui concerne les prix, ceux des produits végétaux ont augmenté de 5,1% en 1984. La réduction importante des approvisionnements aux États-Unis lors de la récolte de 1983-1894 a eu pour effet d'accroître de 10,3% le prix des céréales au Québec. Pour l'ensemble des autres productions horticoles, les prix en 1984 se maintiendront à leur niveau de 1983. L'abondance des récoltes a assuré un approvisionnnement suffisant du marché.

L'indice des prix de l'ensemble des produits animaux a, quant à lui, augmenté de 4,5% en 1984. La baisse des disponibilités de viande de boeuf et l'augmentation de la demande de viande de volaille ont entraîné des hausses de prix pour ces produits. Quant au prix du porc, il n'a connu qu'une légère augmentation. Des hausses

dans les coûts de production des produits laitiers et des oeufs ont entraîné des augmentations respectives des prix de 4,6% et 7% de 1983 à 1984.

Le bilan de l'activité agricole québécoise en 1984 révèle une hausse de 40,5% du revenu net réalisé, celui-ci atteignant 715,7 millions $. Une augmentation de 10,8% du revenu brut réalisé conjuguée à une faible hausse de 4,7% dans les dépenses a permis au secteur agricole de connaître un tel essor. Des versements de 148 millions $ de compensations en vertu des régimes d'assurance-stabilisation et d'assurance-récolte ont également permis aux agriculteurs québécois de hausser leur revenu net. Par ailleurs, on note une augmentation très appréciable de la valeur des inventaires de fin d'année.

Les dépenses d'exploitation se chiffraient à 2,6 milliards $ en 1984, une hausse de 4,7% par rapport à l'année 1983. L'indice des prix des intrants agricoles s'est accru de 3,5% alors que le volume de ceux-ci augmentait de 1,2%. La hausse des prix des intrants est principalement le résultat d'un accroissement des dépenses reliées aux cultures et à l'alimentation animale.

1.3 La transformation et la distribution des produits agricoles

L'industrie québécoise des aliments et boissons a maintenu depuis 1982 une croissance positive. Par contre, si elle n'a pas connu de baisse de la valeur de ses livraisons, au pire moment de la récession, la croissance de ses ventes lors de la reprise demeure inférieure à l'ensemble du secteur manufacturier. En 1984, la valeur des livraisons de l'industrie des aliments et boissons se situait à plus de 11,3 milliards $ en hausse de 6,8% par rapport à l'année précédente. En 1983, la hausse s'était limitée à 3,9% alors que la baisse du niveau des contingents de production dans l'industrie laitière et la diminution des prix du porc et du boeuf avaient considérablement diminué la croissance des ventes de ces secteurs.

L'industrie, dans son ensemble, a connu toutefois une détérioration de sa situation financière en 1984. Malgré un contrôle constant et serré des coûts de production, la hausse sensible des inventaires dans l'industrie a réduit les liquidités des entreprises. De plus, bien que plusieurs entreprises aient prodécé à des réaménagements de leur dette, le niveau particulièrement élevé des taux d'intérêt réels demeure un frein constant à une amélioration plus durable de la situation financière des entreprises.

La progression de la demande des produits alimentaires en dollars constants s'est accrue sensiblement en 1984. Par ailleurs, la tendance des neuf premiers mois de 1984 laisse présager une stabilité des exportations internationales chargées au Québec de produits alimentaires.

En 1984, la valeur des ventes dans les magasins d'alimentation atteignait 8,1 milliards $ au Québec, soit une hausse de 5,5% comparativement à une augmentation de 3,2% en 1983. En excluant la variation des prix, il s'agit d'une augmentation de volume de 0,8%, comparativement à une hausse de 0,5% en 1983 et à des baisses les deux années précédentes.

Compte tenu d'une hausse de 5,7% de l'indice du prix de vente dans l'industrie, le volume des livraisons du secteur des aliments et boissons progressait de 1,0% en 1984 comparativement à une hausse de 0,4% l'année précédente.

Quant à la distribution alimentaire, c'est dans un contexte d'une grande stabilité de la demande globale que s'affrontent les quelques grands détaillants du commerce au détail.

Devant l'érosion de leur marché au profit des détaillants de diverses spécialités alimentaires, les grandes chaînes avaient réagi par des campagnes publicitaires et des rabais de prix en 1983.

En 1984, les grandes chaînes ont délaissé quelque peu cette forme de concurrence par les prix et se sont orientées plutôt vers une forme plus ponctuelle et sectorielle de compétition. Premièrement, l'obtention de permis de vente de bière par les grandes chaînes alimentaires va leur permettre d'ajouter un segment à leur gamme de produits. Deuxièmement, les grandes chaînes poursuivent le développement du concept de supermarchés en vrac. Ce type d'établissements tout en offrant une gamme plus restreinte de produits promet des rabais appréciables.

1.4 La production et la transformation des produits marins

La saison de pêche 1984 s'est caractérisée par une baisse de la valeur et du volume des débarquements. La valeur des débarquements des produits marins au Québec fut de l'ordre de 50,5 millions $ en 1984 comparativement à 55,3 millions $ en 1983, soit une baisse de 8,6%. Le volume total des captures a diminué pour une troisième année consécutive, passant de 70 611 tonnes en 1983 à un volume de 67 850 tonnes en 1984 soit une baisse de 3,9%. Contrairement à l'année pré-

cédente, l'importance relative des crustacées (crevette, homard, crabe, etc...) dans l'ensemble de la valeur des débarquements a régressé passant de 62% de la valeur totale des débarquements en 1983 à 47,4% en 1984. Cette réduction est attribuable à des baisses du volume des captures de crevettes et du homard ainsi qu'à un affaiblissement du prix du crabe.

A l'exception du sébaste, de la plie, du crabe et des pétoncles, les principales espèces ont connu une baisse de leur débarquement. Ainsi, malgré des efforts de pêche plus intenses la morue fut plus difficile à repérer. De même, les stocks de crevettes se sont avérés moins abondants que prévus.

Le prix moyen des prises a chuté de 8,1% en 1984 comparativement à l'année précédente. Les importants stocks de morue de l'an passé ont rendu difficiles les négociations entre acheteurs et pêcheurs. Des captures plus abondantes et une pénétration plus poussée sur le marché d'un nouveau produit, le "surimi", fait principalement à base de goberge, ont fait chuter le prix du crabe.

De plus, la force du dollar canadien par rapport aux devises européennes constitue toujours un frein à l'expansion de nos exportations sur les marchés européens et américains.

En 1984, l'industrie de la transformation des produits marins a connu une phase importante dans la modernisation et la rationalisation de ses installations.

Au total en 1984-1985, les investissements totaux prévus dans le cadre du programme de rationalisation du secteur manufacturier des pêches au Québec devraient s'élever à plus de 21 millions $ comparativement à 6,9 millions $ l'année précédente.

Ainsi Madelipêche prévoit investir 6,5 millions $ dans la normalisation et l'agrandissement de son usine de Cap-aux-Meules et pour l'acquisition des actifs de la National Sea Products Ltd aux Iles-de-la-Madeleine. Au total, c'est plus de 13,6 millions $ qu'aura investis Madelipêche pour ses immobilisations lorsque sera terminée la modernisation de l'usine à Grande-Entrée et la construction d'une nouvelle usine à Havre-Aubert. En outre cette société est la seule entreprise québécoise à posséder une flotte de bateaux de pêche hauturière de plus de 100 pieds de longueur qui peut approvisionner ses usines neuf mois par année. Ainsi en 1985, c'est plus de 18 250 tonnes de poissons que pourra transformer Madelipêche.

En novembre 1983, la Société des pêches de Newport Inc. était constituée par un groupe de pêcheurs représentant les capitaines et les membres d'équipage de la région ainsi que par la Société québécoise des pêches. Depuis, plusieurs investisseurs locaux se sont joints à la compagnie. Une usine ultra-moderne est actuellement en construction et sera en opération dès 1985. Au coût de près de 14 millions $, cette usine pourra traiter plus de 9 000 tonnes annuellement et sera dotée d'équipements à la fine pointe de la technologie. Ainsi différentes opérations seront reliées par un système de contrôle informatisé qui permettra de surveiller la qualité des produits en cours de transformation. Un investissement supplémentaire de 900 000 $ fut consacré à la construction d'une nouvelle fabrique à glace qui permettra de doubler la capacité actuelle de production de glace dans cette localité.

De plus, de nombreux autres projets sont à différentes étapes de réalisation. Mentionnons le projet de modernisation d'une usine à la Baie des Chaleurs au coût de 2,2 millions $, la construction d'une nouvelle usine et la modernisation d'une autre à Sept-Iles pour des investissements totaux de près de 2,0 millions $, la normalisation d'une entreprise à Rivière-au-Tonnerre au coût de 2,0 millions $ et finalement l'implantation d'une usine polyvalente à Blanc Sablon pour

une valeur de 4,0 millions $. De plus, quatre nouveaux parcs d'hivernement ont été inaugurés en 1984. Ils sont situés à Newport, à Rivière-au-Tonnerre, à Cap-aux-Meules et à Blanc Sablon.

Enfin une entente est intervenue entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et une compagnie sud-coréenne, la Sam Won Fisheries, sur la vente des installations du Ministère à Paspébiac. Cette entreprise demeurée inactive depuis 1979 pourrait redémarrer grâce à un approvisionnement en poissons provenant de captures à l'extérieur des zones territoriales de pêche. La concrétisation définitive de l'accord se heurte pour l'instant au retard du gouvernement fédéral à émettre les permis nécessaires.

2. Les perspectives du secteur de l'agriculture, des pêches et de l'alimentation en 1985

Suite aux bonnes récoltes céréalières et horticoles de 1984, l'indice des prix à la consommation pour les produits alimentaires ne devrait s'accroître que de 4% à 6% en 1985.

Le secteur agricole québécois pourrait connaître une réduction de ses recettes en 1985. Le volume physique de la production commercialisée pourrait quelque peu s'abaisser suite à des réductions de la production laitière et des ventes de boeuf. Par ailleurs, l'indice global des prix agricoles ne progresserait que de 2,8%. Des baisses de prix sont prévues pour les céréales, les produits avicoles et la pomme de terre. Les prix du lait et des viandes se limiteront à des augmentations de 4% à 5%.

En 1985, un certain nombre de défis seront posés à l'agriculture et à l'ensemble du système alimentaire québécois.

Les tendances protectionnistes des États-Unis pourront venir entraver nos exportations de porc vers ce pays. Le Département du commerce américain enquête actuellement sur la possibilité d'établir certaines barrières tarifaires ou non-tarifaires sur les exportations de porc du Canada. Si de telles mesures étaient prises nos possibilités d'exportations en seraient très affectés. De plus, la révision en 1985 du "Farm Bill" aux États-Unis pourrait avoir des impacts im-

portants sur la situation du commerce mondial. Si ces modifications impliquaient une réduction du niveau des prix garantis, les producteurs américains se trouveraient dans l'obligation d'écouler sur le marché leurs produits à des prix inférieurs.

Sur la scène canadienne, les producteurs laitiers sont toujours en attente d'une nouvelle politique laitière à long terme. Actuellement, les variations importantes de la production donnent lieu à un climat d'insécurité. Les stocks élevés de produits laitiers entraîneront en 1985 une réduction des quotas et une baisse de la production.

Le gouvernement fédéral a exprimé l'intention de poursuivre l'idée d'un plan canadien de stabilisation des viandes rouges. Face à ce projet, les milieux agricoles québécois ont exprimé leurs désirs d'obtenir un programme qui tiendrait compte des particularités régionales au niveau des coûts de production et de la possibilité pour le Québec de poursuivre ses propres programmes de stabilisation.

Finalement, devant une éventuelle révision de la loi fédérale sur le transport des grains, l'ensemble des intervenants du monde agricole du Québec s'oppose à des modifications qui mettraient en péril l'ensemble du complexe agro-industriel québécois des viandes.

Du côté des pêches, une nouvelle entente sur le partage des ressources s'avère nécessaire. Les objectifs de développement et de modernisation du secteur des pêches au Québec sont tels que de nouveaux arrangements doivent être négociés dans le contexte d'une meilleure exploitation des ressources marines de l'Est du Canada.

3. Les interventions du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec annonçait le 1er octobre 1984, le plan triennal de développement et de consolidation de la production de viande bovine. Par ce plan, le ministère prévoit injecter une somme de 13,25 millions $ et engendrer ainsi des investissements totaux de 30 millions $. Le plan a pour objectif d'accroître de 24,4% en 1983 à 27,1% en 1986 le degré d'autosuffisance du Québec dans son approvisionnement en boeuf. Il comporte 5 éléments principaux:

- la reprise et l'accélération du programme des ateliers vache-veau. Ce volet vise à accroître le potentiel et le nombre d'exploitations agricoles spécialisées dans la production de veaux destinés à l'engraissement. Une aide financière couvrant 50% des coûts admissibles pour la transformation et la construction de bâtiments appropriés sera disponible. Un montant de 8,5 millions $ est prévu à cet effet;

- l'expansion et le développement des parcs d'engraissement. Ce programme permettra aux exploitations agricoles d'obtenir une aide financière couvrant 50% des coûts d'aménagement requis pour l'ins-

tallation de parcs d'engraissement. Cette aide pourra s'élever jusqu'à un maximum de 50 000$ par entreprise et une aide financière de 3,75 millions $ est prévue pour la durée du programme;

- l'extension exclusive aux parcs d'engraissement du programme d'aide à l'amélioration de la conservation des fourrages par la construction de silos d'entreposage de céréales humides et de sous-produits.

- un programme d'aide à l'établissement d'ateliers de production de veaux lourds. Cette mesure vise à développer une production relativement récente qui permet de valoriser les veaux mâles issus du cheptel laitier.

- finalement, et en complément au volet précédent, le plan prévoit un programme de promotion intensive de la viande de veau lourd.

Cet ensemble de mesures se veut complémentaire aux programmes déjà annoncés en 1983 et qui visaient à améliorer la qualité du cheptel québécois de vaches de boucherie et à favoriser l'acquisition d'une expertise et des connaissances de base par rapport à l'ensemble des techniques de gestion d'un troupeau de bovins de boucherie.

Du côté législatif, l'Assemblée nationale du Québec a adopté la loi 71 sur la prévention des maladies de la pomme de terre québécoise. Cette loi vise à mettre en place un système de protection très étanche et autonome contre les risques de contamination. Elle prévoit de plus la création de territoires protégés où le gouvernement pourra imposer des règles sévères relativement aux pommes de terre pouvant y être vendues ou ensemencées. Finalement, un centre de dépistage des maladies et un service d'inspection de la qualité y sont annoncés. Cette loi s'est avérée nécessaire suite aux problèmes de contamination des pommes de terre de semence, il y a quelques années.

Dans le cadre de la Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments, des ententes sont intervenues entre le Ministère et les municipalités de Sherbrooke, Montréal et Québec sur l'inspection des aliments. Par ces ententes, les services municipaux d'inspection verront ainsi à faire appliquer les règlements sur les normes du Ministère en ce qui concerne l'inspection des aliments.

Le 1er juillet 1984 voyait l'entrée en vigueur de la loi 49 sur les terres publiques agricoles et de sa réglementation. Grâce aux dispositions de cette loi, plusieurs milliers de Québécois pourront régulariser leurs droits de propriété sur des terres agricoles qui appartiennent en réalité au gouvernement du Québec. Ces terres souvent

occupées depuis fort longtemps par des citoyens pourront être mieux exploitées grâce à une régularisation de la situation. Cette opération vise à mettre fin à un système de concession des terres de colonisation datant de plus d'un siècle et demi.

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec est également intervenu à plusieurs reprises en 1984 dans le secteur des pêches maritimes.

Ainsi le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec a déposé au début de 1984 un projet de loi modifiant la Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments, de façon à pemettre l'ouverture de certaines usines de transformation de produits marins qui avaient changé de propriétaires depuis 1981.

La "Loi sur les pêcheries et l'aquaculture commerciales et modifiant d'autres dispositions législatives" fut adoptée le 15 juin 1984. Cette loi a pour objet premier de favoriser le développement des pêcheries notamment en instaurant son propre système de délivrance de permis pour tous les pêcheurs commerciaux qui utiliseront les engins fixes ou déposés au fond de l'eau dans le territoire immergé du Québec. Cette loi indique également les espèces et endroits touchés

par un droit de pêche. L'objet second de cette loi consiste à jeter les bases d'une vaste politique de développement de l'aquaculture au Québec. Enfin cette loi vise en outre à promouvoir le commerce des produits aquatiques pêchés dans les eaux du domaine public québécois. Cette mesure vient en réponse aux initiatives du gouvernement fédéral d'abroger l'entente de 1922 entre les deux paliers de gouvernement. Ainsi depuis deux ans, le gouvernement fédéral a rapatrié du Québec l'essentiel de la délivrance des permis de pêches pour tous les bateaux.

Avec la loi 82 déposée par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et adoptée le 20 juin 1984, la réorganisation des pêches maritimes touchera maintenant la commercialisation des produits marins avec la mise sur pied d'offices de commercialisation. Cette loi sur la commercialisation des produits marins a pour objet de favoriser la mise en commun, par les entreprises de transformation de produits marins, des opérations de commercialisation de leurs produits dans le but de soutenir et de promouvoir la vente de produits marins standardisés et de développer une meilleure stratégie de mise en marché de produits de qualité supérieure. Enfin, ce projet a également comme objet d'assurer un approvisionnement constant du marché et aux entreprises de transformation de produits marins, une stabilité de revenu. Trois carégories d'office de commercialisation sont prévues: produits marins salés et séchés, les produits congelés et les produits frais.

D'autre part, toujours dans le cadre de l'amélioration de la qualité des produits marins au Québec, le triage des produits marins par une personne désignée par le Ministère, à l'usine de transformation est devenu obligatoire au Québec depuis le 1er avril 1984.

Enfin, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec vient de mettre sur pied un nouveau programme de subventions dans le but de venir en aide aux pêcheurs du Nouveau-Québec. Le Ministère souhaite ainsi promouvoir l'auto-consommation de produits marins locaux.

Les organismes relevant du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec sont, eux aussi, intervenus dans différents domaines. Dans le prolongement de la loi sur les pêcheries et l'aquaculture commerciales, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec fit adopter le 19 juin 1984, par l'Assemblée nationale la loi sur le crédit aquacole. Cette loi vise à permettre aux entreprises désirant se consacrer à la production de poissons, de crustacés, de mollusques et de leurs oeufs d'obtenir divers types de crédit, assortis dans plusieurs cas d'une subvention d'intérêt. Ce nouveau régime de crédit présente de nombreuses similitudes avec les divers régimes de crédit agricole actuels, sauf qu'il les réunit en un seul, dans une perspective d'approche globale dans le cas de chaque emprunteur. En outre, la loi permet d'accorder une subvention à l'intérêt produit par un prêt consenti aux fins d'un établissement aquacole. Cette subvention s'ajoute à la contribution régulière au paiement de l'intérêt.

Afin de venir en aide à certains producteurs agricoles, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec a annoncé le 6 novembre 1984, que dorénavant les producteurs ayant des emprunts auprès de la Société fédérale du crédit agricole pourraient obtenir de l'Office du crédit agricole du Québec un prêt afin de rembourser leurs dettes auprès de la Société fédérale. De tels remboursements seront possibles dans les cas où le taux moyen pondéré des emprunts d'un producteur auprès de la Société fédérale du crédit agricole excède de 5% le taux chargé en vertu de la Loi favorisant le crédit agricole à long terme. Par conséquent, les producteurs pourraient profiter d'une réduction d'intérêt de 5% en s'associant avec l'Office du crédit agricole du Québec. Etant donné l'importance des frais d'intérêts dans les coûts de production, cette réduction de leurs dépenses permettrait à certains producteurs d'améliorer de façon appréciable leur situation financière.

La Régie des assurances agricoles du Québec a procédé à d'importants versements dans le cadre de l'assurance-récolte et de l'assurance-stabilisation en 1984.

Ainsi au cours des onze premiers mois de 1984, la Régie a effectué des déboursés totalisant 148,6 millions $, comparativement à 104,3 millions $ en 1983.

En 1984, des indemnités de 17,1 millions $ au titre de l'assurance-récolte ont fait suite à des versements de 33,9 millions $

l'année précédente afin de compenser les pertes subies par les producteurs lors de la récolte 1983-1984. Les baisses de rendement avaient été particulièrement ressenties au niveau des grandes cultures et de la pomme de terre.

Ajoutons qu'en 1984, la production de miel pourra dorénavant être couverte par l'assurance-récolte.

De plus, des modifications importantes ont été apportées afin d'améliorer la protection offerte par l'assurance-récolte. Ces modifications visent à augmenter les niveaux de protection, à élargir l'éventail des dommages et à rendre plus souples les modalités d'application des règlements.

Des compensations s'élevant à 131,5 millions $ ont été versées dans le cadre du régime d'assurance-stabilisation des revenus agricoles du Québec en 1984. Par ces déboursés, la Régie des assurances agricoles a contribué de façon appréciable à la croissance du revenu agricole québécois en 1984. Les compensations représentent 18,4% du revenu net réalisé en 1984, comparativement à 13,8% en 1983 et 7,6% en 1982.

Ainsi les producteurs qui réalisent, par leurs ventes de porc, 18,1% des recettes monétaires en 1984, ont reçu 72,9 millions $ en compensations de l'assurance-stabilisation ou 55,4% du total des montants versés.

Les régimes d'assurance-stabilisation dans le secteur bovin ont permis de verser 38,6 millions $, alors que ceux destinés aux productions céréalières et horticoles ont entraîné des compensations de 15,0 millions $ en 1984.

Les régimes d'assurance-stabilisation demeurent donc avec les programmes de l'Office du crédit agricole du Québec des outils contra-cycliques privilégiés.

La Régie des grains du Québec a procédé en 1984 à la remise des premiers permis qui attestent de l'adhésion par les participants aux objectifs poursuivis par le Régie. Plus de cinquante meuneries et centres régionaux détiennent déjà de tels permis. Acquis sur une base volontaire, ces permis attestent que le personnel des adhérents a suivi avec succès le programme de formation mis sur pied par la Régie. Déjà plus de 150 personnes ont obtenu leur certificat de préposé au classement. L'acquisition de tels permis assure aux clients éventuels que les entreprises adhérentes acceptent de recevoir les inspecteurs de la Régie et qu'elles ont souscrit un cautionnement garantissant le paiement aux producteurs qui les approvisionnent. De plus, la Régie des grains du Québec a poursuivi l'amélioration de son système d'information commerciale tout en entreprenant des analyses sur la valeur nutritive des céréales et sur les problèmes posés par la fusariose.

La Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires (SOQUIA) s'est associée en 1984 avec le plus important distributeur québécois de produits alimentaires auprès des institutions, des hôtels et des restaurants. Cette association s'inscrit dans le cadre d'une opération de restructuration des différentes filiales du groupe. Par cette participation, SOQUIA vise à assurer le maintien d'un contrôle québécois sur un secteur en pleine expansion.

De plus SOQUIA a accru sa participation dans la firme Synder et Fils. Cette action, contribuera au développement de cette entreprise dont les projets d'investissements permettront de doubler la capacité annuelle de l'usine. Les nouvelles installations serviront exclusivement à la congélation d'une gamme beaucoup plus étendue de légumes.

La Société québécoise des pêches, filiale de SOQUIA, est devenu partenaire des Pêcheries Gaspésiennes Inc. dans son projet d'expansion de cette entreprise qui consiste à ajouter la préparation de morue salée-séchée à celle de filets frais et congelés de poisson de fond. La Société québécoise des pêches s'impliquera par l'achat de capital-actions et un prêt d'actionnaires totalisant 150 000$.

Finalement, l'entreprise Culinar acquérait, en 1984, une partie des actifs dans le secteur alimentaire de la compagnie Imasco. La Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires a maintenu sa part relative au capital-actions dans Culinar en procédant à une nouvelle mise de fonds.